



Délibération Municipale n° 2025-64



Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 02 décembre 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	16	4	3	20	12

OBJET : Délibération relative au renouvellement de la convention CAF – Convention Territoriale Globale de la Provence Verte pour 2026 - 2029

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE DEUX DÉCEMBRE à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **25 novembre 2025**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence - AMBARD Frédéric – OLIVERO Christophe FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BRISPOT John – TOURET Marie-Laure

ABSENTS : BULLE Lucie – VINCENT Nadine – PELEPOL Stéphane

PROCURATIONS :

Monsieur FABRE Thibault a donné procuration à Monsieur RAVANELLO Alain,
Madame LORENZON Céline a donné procuration à Madame PAUL CAMAIL Florence
Monsieur ROUX Jérémy a donné procuration à Monsieur LAUDICINA Patrick
Madame GANZIN Mireille a donné procuration à Monsieur CLAVIER Vincent

Monsieur LAUDICINA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

083-218300325-20251202-DELIB202564-DE

Reçu le 04/12/2025

Cette présente Convention Territoriale Globale (C.T.G.) vise à définir le projet stratégique global à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre pour la période 2026/2029.

Ce projet est établi à partir de l'évaluation de la Convention Territoriale Globale 2022/2025 et d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

La première Convention Territoriale Globale couvrait la période du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025. La nouvelle convention fixera les priorités d'intervention et les actions concrètes à mettre en œuvre dans le cadre du projet de cohésion sociale. Cette démarche se traduit par la signature d'une convention pluriannuelle et transversale par la C.A.F, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et les communes du territoire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

VU la précédente Convention Territoriale Globale (C.T.G.) 2022-2025 ;

CONSIDÉRANT l'importance de la Convention Territoriale Globale dans la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale, de petite enfance, d'enfance, de jeunesse, de parentalité, d'accès aux droits et aux services, d'inclusion numérique, d'animation de la vie sociale, de logement, de handicap et d'accompagnement social ;

CONSIDÉRANT que la précédente Convention Territoriale Globale arrive à échéance fin 2025 et qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'une nouvelle convention pour la période 2026/2029 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des affaires générales du 24 novembre 2025,

L'assemblée après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** décide :

- **D'APPROUVER** le projet de convention territoriale globale pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet de convention ci-annexée ainsi que tous les documents y afférents.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



Le secrétaire de séance

Patrick LAUDICINA